

DEL 23-111

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 13 décembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L’an deux mille vingt-trois

Le 19 décembre 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 12 décembre 2023

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Alain GUICHET (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : Damienne FLEURY

Exercice obligatoire depuis la loi de février 1992, le Débat d’Orientation Budgétaire est l’occasion de débattre de la pertinence des actions proposées par l’équipe municipale ainsi que sa traduction budgétaire.

L’article 93 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a modifié l’article L 2312-1 du CGCT, désormais «[...] Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l’exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l’évolution et les caractéristiques de l’endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l’examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L. 2121-8 ».

Sur la base d’éléments issus des orientations de la loi de finances 2023 relatives au financement des collectivités locales, d’une part, et la situation financière de la commune d’autre part, ce document est conçu pour permettre un débat préparatoire au vote du budget 2023.

Le DOB ne fait pas l’objet d’un vote d’approbation, il fait simplement l’objet d’un vote destiné à indiquer qu’il s’est effectivement tenu.

En vue de la tenue de ce débat, un rapport d’orientations budgétaires pour 2023 est établi.

Il convient de préciser que la simulation financière du compte administratif 2023 pour les sections de fonctionnement et d’investissement est réalisée à partir des dépenses et recettes arrêtées au 01/12/2023 et d’une estimation au 31/12/2023.

En ce sens, les chiffres communiqués se caractérisent comme étant une tendance globale de l’année écoulée, certains points restant à ajuster avant de déterminer la situation financière définitive au titre du dernier exercice comptable.



Principaux éléments pour la commune :

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à environ 4 052 035 €, alors que les dépenses de fonctionnement seraient de 3 649 664 €.

Pour l'exercice 2023, les recettes sont estimées à 4 150 935 € (dont produit de la cession de la case commerciale au BISTROZ) et les dépenses à 3 497 788 €.

La hausse des dépenses de fonctionnement pour 2024 est principalement liée aux fluides (+42 000 euros) et aux dépenses de personnel (revalorisation des grilles indiciaires et mise en œuvre du Complément Indemnitare Annuel + 33 000 € environ).

Les recettes connaissent une baisse par rapport à l'année 2023 en raison de la cession du BISTROZ (229 000 euros). Hors cession du BISTROZ, les recettes 2023 s'élèveraient à 3 921 935 euros.

Les recettes 2024 devraient donc être en hausse par rapport aux recettes 2023 hors BISTROZ de l'ordre de 130 100 euros.

Cette hausse est liée à l'évolution des bases d'imposition (+ 3,8 % en 2024) et une Dotation de Solidarité Complémentaire de le Mans Métropole, estimée à environ 120 000 euros en 2024.

En termes d'investissements, la commune prévoit deux importants projets pour 2024 : la rénovation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau (600 000 € en 2024 et 700 000 € en 2024) et la réfection de la toiture de Champ Manon (500 000 €).

Des dépenses d'investissement courant (non arbitrées à ce jour) sont également envisagées pour environ 227 170 euros :

- Sécurisation du parc Nelson Mandela,
- Entretien des écoles (peinture)
- Equipements numériques dans les écoles,
- Tables et chaises pour le restaurant scolaire
- Remplacement de deux véhicules (1 utilitaire et 1 camion),
- AMO Isolation salle Georges Brassens,
- Réfection des chaudières de la MPT et de la médiathèque
- Achat de matériel pour les services techniques (espaces verts, entretien des locaux),
- Poursuite de l'aménagement de la Ruche...

Ces projets seront financés par des subventions (70 % de financement attendu pour les vestiaires), le FCTVA et des excédents de fonctionnement des années antérieures.

Principaux éléments concernant les locaux commerciaux :

A la suite de la cession de la case commerciale A au BISTROZ, le budget des locaux commerciaux évoluera comme suit en 2024 :

- Frais de syndic: dépense nouvelle à partager avec OZ IMMO
- Taxe foncière: proratisée suivant la surface vendue à OZ IMMO (BISTROZ),
- Charges communes: proratisées suivant la surface vendue à OZ IMMO (BISTROZ)
- Remboursement de l'emprunt: 187 000 euros de capital restant dû.
- Baisse des loyers perçus correspondant à la case commerciale A.

Un diaporama comportant les principales orientations budgétaires a été présenté en séance.

En annexe, figure un Rapport d'Orientations Budgétaires détaillé, élaboré avec l'appui du logiciel SIMCO dont la collectivité s'est dotée cette année.

Cet outil, administré par une équipe de consultants spécialisés dans le domaine des finances publiques, permet de réaliser des prospectives financières précises et d'élaborer des documents d'information comptable et financière très détaillés (rapport d'orientation budgétaire, budget, compte administratif).

DEL 23-111

A la suite de cette présentation, le débat d'orientation budgétaire pour 2024 a eu lieu.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 22 décembre 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,


Damienne FLEURY